n° 90 novembre 2026

Le Courrier du retraité

85

Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique FGR-FP Section de Vendée

Éditorial

L'été fut très chaud, caniculaire. La surmortalité ainsi provoquée et les souffrances au travail et dans la vie quotidienne endurées doivent constituer des signaux d'alerte. La prise de conscience de savoir s'adapter de façon résiliente va de pair avec la nécessité impérieuse de s'attaquer aux causes du réchauffement climatique.

La rentrée sociale est également chaude mais pour d'autres raisons. Dans la foulée de la journée d'action Fonction Publique du 29 septembre, les mobilisations lycéennes et étudiantes, ainsi que les actions syndicales propulsent la question de l'avenir dans le débat politique.

L'assèchement des recettes fiscales et sociales au profit des plus riches et des grandes entreprises a creusé les déficits publics. Le pouvoir et le patronat instrumentalisent ces derniers pour justifier la baisse des dépenses publiques utiles au détriment des services publics. La santé, l'éducation, le logement, les salaires et les retraites, la dépendance, la transition écologique sont dans leur collimateur.

La dégradation des conditions de vie et du pouvoir d'achat, des conditions de travail et de l'emploi conduisent à un refus de cette dérive austéritaire.

La jeunesse subit les effets dévastateurs des « réformes » de l'éducation menées depuis dix ans. Que réclame-t-elle : avoir des conditions d'enseignement dignes, à savoir des locaux accueillants, des enseignants en nombre suffisant, des effectifs par classe allégés, des perspectives pour pouvoir construire son avenir !

Les revendications de la jeunesse s'intègrent dans un combat plus large. La question du pouvoir d'achat et du niveau de vie est le creuset des convergences sociales en défendant la juste rémunération du travail, financement de la protection sociale incluse.

Pour s'attaquer à la dette, réduire les dépenses de santé et de protection sociale ainsi que les retraites constituent des priorités pour les libéraux.

Le pouvoir d'achat ne serait maintenu que pour les retraités dont la retraite est égale ou inférieure à 1 260 € par mois, soit rester en deçà du seuil de pauvreté.

Hausse des franchises et forfaits, moindres remboursements de la Sécurité Sociale la potion est d'autant plus amère pour les assurés sociaux et en premier lieu les malades.

Exiger la justice sociale, la juste contribution de tous, c'est le socle de nos revendications au Groupe des Neuf et au Pôle des Retraités.

Le 19 novembre, à Paris, pour obtenir la satisfaction de leurs revendications, les retraité.es diront aussi que leur mobilisation ne s'oppose pas, bien au contraire, à celle de la jeunesse et des salariés !

Michel Dampuré
Secrétaire Départemental



AG D'AUTOMNE JEUDI 26 NOVEMBRE 2026

LA ROCHE SUR YON
LE VAL D'YON

Dans ce numéro :

Canicule : *Premiers enseignements*	2/3
Actifs/retraités : *Un match gagnant perdant*	4/5
Seniors : *Qui vit à domicile, en institution ?*	6/7
Dette *: De quoi est-elle le nom ?*	
Le mot du Trésorier Cotisations adhérent.es direct.es année 2026	8

FGR-FP 85 n° 90
novembre 2026

Canicule 2026 Premiers enseignements

Le bilan provisoire de Santé publique France comptabilise environ 8 000 décès en excès pendant les quatre canicules entre fin mai et fin août.

Deux faits ressortent : les décès en excès se concentrant sur l'épisode du 17 juin au 2 juillet avec près des trois quarts du total (5 800) et une forte surreprésentation des 75 ans ou plus (70 % des décès) sur l'ensemble des canicules. Le bilan consolidé (intégrant l'impact de l'épisode du 4 au 8 septembre) à venir permettra d'affiner les données et les analyses : la mortalité attribuable à la canicule ou à la chaleur sur l'ensemble de l'été 2026, l'interaction avec d'autres facteurs.

L'été 2026 a été le plus meurtrier lié à la chaleur depuis 2003. il est qualifié de hors norme. Effectivement il est le plus chaud depuis 1900 et vraisemblablement un des étés les plus frais par rapport à ceux à venir, … si on n'agit pas sur les causes !

Juin concentre la surmortalité

La canicule est définie à partir de seuils départementaux de températures minimales et maximales dépassés pendant au moins trois jours consécutifs (vigilance rouge). Le cumul de 7 919 décès en excès de fin mai à fin août répond à cette définition.

La canicule du 17 juin au 2 juillet est la plus intense mesurée en France depuis 1947. Elle a concerné jusqu'à 72 départements en vigilance rouge, et plus de la moitié des 5 764 décès en excès de la période sanitaire du 17 juin au 2 juillet se concentrent sur trois journées, du 25 au 27 juin. A l'inverse la période plus longue du 27 juillet au 20 août, l'excès n'est plus que de 5,2 % avec 817 décès en excès. Le double effet intensité et précocité est donc plus meurtrier que l'effet durée, qui plus est plus tardif.



Pour l'été 2025 Santé publique France a estimé à plus de 5 700 les décès attribuables à la chaleur entre le 1er juin et le 15 septembre 2025, dont plus de 1 900 (1/3) pendant les seuls épisodes de canicule : l'effet chaleur doit être pris en compte au sens large. Pour rappel environ 15 000 décès en excès toutes causes avaient été enregistrés en quinze jours pendant la canicule d'août 2003.

Points de vigilance

Les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent près des deux tiers des décès en excès de juin, près des trois quarts de ceux de juillet et plus de 90 % de ceux d'août. L'enchaînement de trois vagues de chaleur (53 jours au total) a eu un effet cumul. Le coup de chaleur classique survient surtout chez des sujets âgés ou vulnérables exposés passivement à une chaleur environnementale élevée. L'augmentation des décès à domicile est particulièrement marquée, avec une fragilité du repérage, sans que les établissements soient épargnés pour autant.

Le coup de chaleur d'effort touche plutôt des sujets actifs soumis à un exercice intense ou prolongé, notamment dans un contexte sportif ou pro-

Décès en excès durant les périodes de canicule - chiffres nationaux

périodes	nbre de décès en excès	nbre de décès des 75 ans et plus	part en % des 75 ans et plus	évolution en % du nbre de décès
17 juin au 2 juillet	5 764	3 719	64,52	+ 36,2
3 au 22 juillet	1 243	917	73,77	+ 21,4
27 juillet au 20 août	817	751	91,92	+ 5,2
total	**7 824**	**5 387**	**68,85**	

Il faut ajouter les 95 décès en excès de la période de canicule du 24 au 28 mai.



FGR-FP 85 n° 90
novembre 2026

Canicule 2026 Premiers enseignements

fessionnel. La canicule du 17 juin au 2 juillet a touché toutes les classes d'âge à partir de 15 ans. Il y a eu 30 % de décès en excès dans la tranche 15-44 ans et les recours pour hyperthermie ou coup de chaleur y ont été multipliés par trois à quatre entre le 21 et le 22 juin.

Décès en excès Pays de la Loire

périodes	nbre de décès en excès	hausse en % du nbre de décès
22 au 29 juin	553	+ 55,2
9 au 15 juillet	236	+ 21,4
11 au 15 août	113	+ 11,7
total	902	

Santé publique France mesure un excès de mortalité toutes causes confondues : le nombre de décès observés est comparé au nombre attendu, calculé à partir d'un modèle statistique. Ils ne correspondent pas strictement à un décompte des personnes dont la mort aurait été directement provoquée par la chaleur.

Partir du vécu pour construire les réponses

Parmi les personnes particulièrement vulnérables, il y a les patients, notamment atteints de maladies chroniques, et les personnes défavorisées sur le plan socio-économique : accès à un médecin, aux transports sanitaires, à la continuité des soins (au point de conduire à un renoncement aux soins), à l'information des risques sanitaires liés à la prise de certains médicaments qui interagissent avec la chaleur, sans oublier, tout simplement, l'accès à un lieu rafraîchi.

La prévention est prioritaire chez les personnes âgées, dépendantes ou atteintes de maladies chroniques, sans négliger les patients jeunes ou moins jeunes exposés par le travail ou l'activité physique.

Les conséquences des pics de chaleur durables interrogent aussi la capacité de prise en charge du système de santé. Le ministère de la Santé a annoncé une enveloppe exceptionnelle de 100 millions d'euros pour les besoins urgents de rafraîchissement des services hospitaliers. Au-delà, l'adaptation des hôpitaux pose la question de l'organisation, du bâti et des conditions de travail.

Si la climatisation est nécessaire dans certains espaces pour préserver les patients, les médicaments, les dispositifs médicaux et les équipes, sa généralisation sans isolation, protections solaires, ventilation performante, pilotage énergétique et rénovation du bâti ne va que déplacer le problème.

Une stratégie patrimoniale de long terme nécessite un état des lieux consolidé qui fait défaut. Sans recensement global des besoins, les réponses resteront souvent locales, partielles et tardives.

Adapter et transformer la société

La société va devoir s'adapter : on n'a que trop tardé. La réponse organisationnelle nécessite de consacrer une dynamique d'investissements : écoles, hôpitaux, lieux de travail, logements, …. Mais à la fin de l'été le gouvernement a réduit le plan d'urgence, annoncé en juin, destiné à l'adaptation thermique de 12 500 écoles en le divisant par cinq de 50 à 10 millions d'euros ; et les plus grandes incertitudes règnent sur le programme Actee 4 (315 millions d'euros pour accompagner des projets de rénovation énergétique de 12 000 communes sur la période 2027-2030) !

Faire du climat un enjeu politique de santé publique consiste à poser la nécessité d'une adaptation structurante et d'une bifurcation écologique pour s'attaquer aux causes du dérèglement climatique.

Une étude a été menée par deux institutions britanniques dans 854 zones urbaines de 30 pays européens représentant 173 millions d'habitants (32 % de la population totale).

50 391 décès excédentaires ont eu lieu durant l'été 2026. Près de 32 600 (65 % du total) seraient directement attribuables au réchauffement climatique.

Un bilan nettement supérieur à ceux de 2003 et 2022, avec respectivement environ 28 500 et 29 500 décès estimés, faisant de cet été 2026 le plus meurtrier.



FGR-FP 85 n° 90
Novembre 2026

Actifs/retraités

Un match gagnant perdant ?

Le sujet des retraites est au cœur des débats après que le gouvernement a fait part de son souhait de geler les pensions de base pour les retraités touchant au moins 2.034 euros par mois, dans le budget 2027.

Les retraités, touchent-ils autant que les personnes qui travaillent aujourd'hui en France ? C'est ce qu'a affirmé Jacques Attali, samedi 19 septembre sur le plateau de LCI pour justifier leur ponction.

Si les niveaux de vie sont proches, en revanche les revenus moyens des retraités sont pourtant inférieurs à ceux des actifs.

En décryptant ces aspects on mesure mieux qu'opposer les uns aux autres conduit à un système perdant/perdant : c'est le coût de la rémunération du travail qui est dans le collimateur. La retraite est mise en cause en tant que salaire différée, de même que la partie socialisée du salaire finançant la protection sociale serait une « charge » !

Revenus des retraités nettement inférieurs

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) est catégorique dans son rapport de 2026 : « *Au total, le revenu disponible des ménages retraités s'élève en moyenne à 2.978 euros mensuels et celui des ménages actifs à 4.263 euros en 2023* » ; ce qui représente « *80,2 % du revenu de l'ensemble des ménages (3.715 euros) alors que celui des actifs en représente 114,7 %* ».

Selon les calculs de verif_TF1LCI, le revenu disponible des retraités représente seulement 69,9 % de celui des actifs.

> ***"La réalité, c'est que le niveau des retraites est très supérieur au niveau des retraites des pays voisins. La seule façon de s'attaquer au déficit, c'est que les retraites baissent. Il n'est pas normal qu'un retraité gagne la même chose qu'un actif. Or aujourd'hui, un retraité gagne la même chose qu'un actif en France".*** **Jacques Attali**

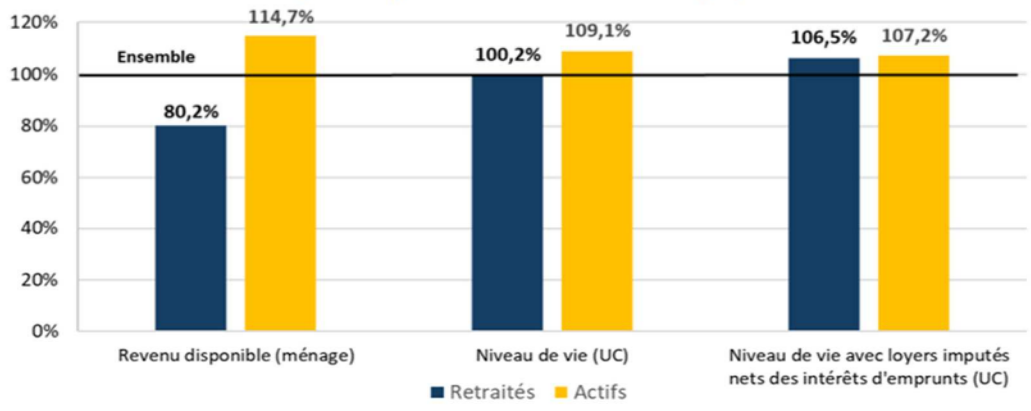
Comment faire du montant de la retraite un levier naturel pour baisser la dépense publique, alors que les revenus des retraités sont bien en -deçà de ceux des actifs ?

Un écart entre niveaux de vie plus réduit

En 2023, le niveau de vie des retraités représente 100,2% de celui de l'ensemble des ménages, tandis que celui des actifs le dépasse de 109,1%, selon le COR. Les niveau de vie des retraités correspond donc à 91,8 % de celui des actifs.

Le niveau de vie « *correspond au revenu disponible du ménage, rapporté au nombre d'unités de consommation, ce qui permet de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle liées à la vie commune* », selon la définition du COR. Autrement dit, l'ensemble des revenus du travail, du capital et du patrimoine et les dépenses d'un ménage.

Figure 3.9 – Niveau de vie individuel relatif des retraités et des actifs en 2023 (100 % pour l'ensemble des ménages)



Lecture : en 2023, le niveau de vie des retraités avec loyers imputés nets des intérêts d'emprunts est supérieur de 6,5 % à celui de l'ensemble de la population.





Actifs/retraités

Un match gagnant perdant ?

Le logement un enjeu majeur

Les retraités disposent d'un niveau de vie supérieur à leurs revenus, car il sont à 75 % propriétaires. Le logement reste le poste principal des dépenses d'un ménage (loyer ou emprunt).

Se loger coûte de plus en plus cher : ce n'est pas le fait de la situation des retraités actuels mais de l'évolution d'un marché de plus en plus financiarisé et spéculatif au détriment du droit au logement pour tous !

Les explications dérangeantes qu'esquivent les libéraux

La proximité du niveau de vie des retraités par rapport aux actifs s'explique :

- d'une part parce que les chômeurs, y compris ceux non indemnisés, font partie des actifs, ce qui tire le revenu moyen des actifs vers le bas ;
- et d'autre part parce que les revenus des retraités n'incluent pas seulement les pensions mais aussi les revenus du patrimoine.

En réalité, les retraités aisés le sont parce qu'ils possèdent des appartements qu'ils louent, des actions, des assurances-vie qui leur procurent des revenus financiers. Un retraité aisé l'est rarement par le montant de sa retraite lié au travail, mais par les revenus du capital ou du patrimoine qu'il a pu acquérir ou dont il a hérité.



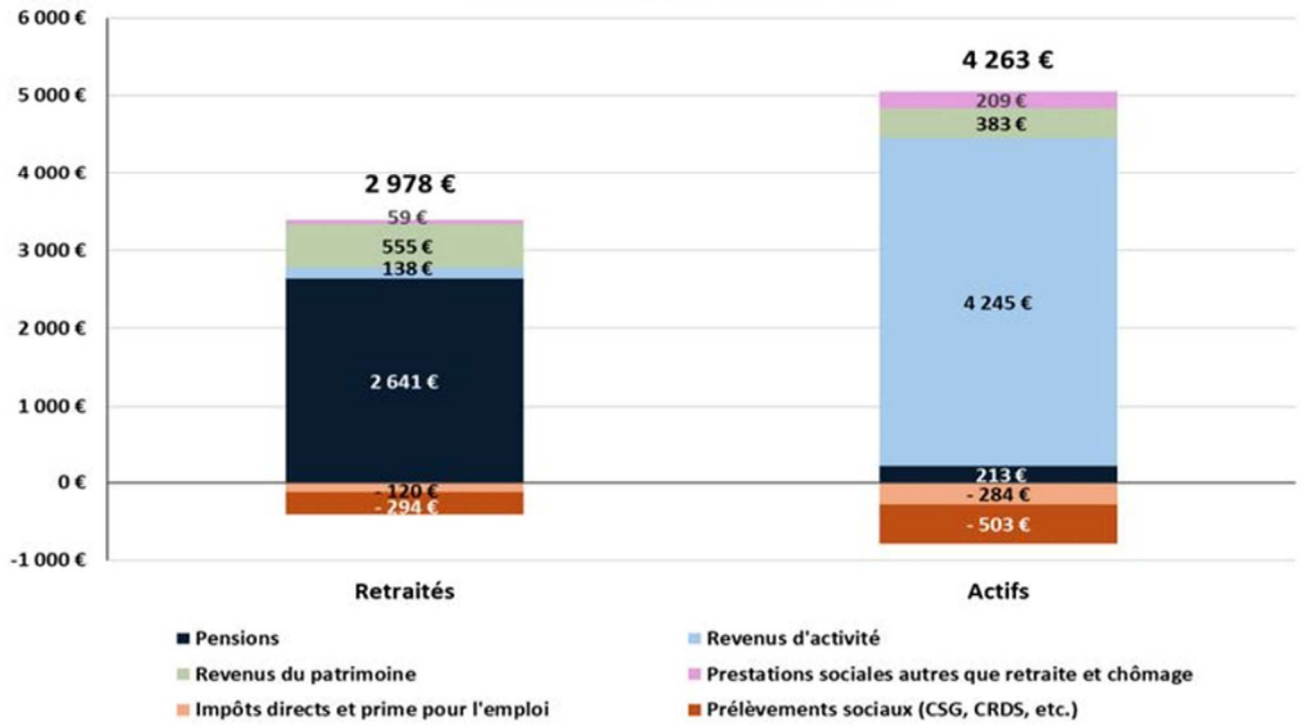
Une ambition : vivre décemment de sa retraite

Les pensions élevées sont peu fréquentes : ainsi les retraités ayant une pension de 3000 euros brut représente 8 % du total des retraités.

Les projections du COR établissent compte tenu des contre-réformes des retraites depuis 1993 à un nette dégradation du niveau de vie d'ici à 2035-2040. cela concernera surtout les futurs retraités : les actifs d'aujourd'hui sur qui on verse des larmes de crocodile !

C'est en faisant le lien emploi-salaire-retraite que réside la réponse alternative.

Figure 3.8 – Composition du revenu disponible des ménages retraités et des ménages actifs en 2023



FGR-FP 85 n° 90
Novembre 2026

seniors

Qui vit à domicile, en institution ?

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie une comparaison inédite des caractéristiques des personnes de 60 ans ou plus selon leur lieu de vie, à partir des données des enquêtes Capacités, aides et ressources des seniors (Care).

À l'heure où le « *virage domiciliaire* » constitue une orientation majeure des politiques publiques du grand âge, ce dossier met en lumière les questions posées par la volonté de « *désinstitutionnalisation* » des personnes âgées.

Résidents plus isolés et plus défavorisés

Un senior sur dix de 75 ans ou plus vit en établissement. Les résidents ont 88 ans en moyenne, et les trois quarts sont des femmes. Un senior sur quatre en établissement n'a aucun enfant en vie, contre un sur dix à domicile, et un sur trois n'a aucun petit-enfant, contre un sur cinq à domicile.

Les personnes en établissement, surtout les plus jeunes, sont plus isolées sur le plan familial que les personnes à domicile.

Elles sont également socialement plus défavorisées. Les anciens ouvriers sont fortement surreprésentés parmi les hommes. Parmi ceux de moins de 80 ans vivant en établissement, 11 % n'avaient pas de profession avant l'âge de la retraite, contre 0,2 % à domicile.



Ces écarts se retrouvent dans la distribution des revenus et des niveaux de vie. En établissement, les personnes les plus jeunes ont les niveaux de vie les plus faibles, puis ceux-ci se stabilisent à partir de 75 ans, âge à partir duquel ils sont plus proches à domicile et en établissement.

Limitations motrices et cognitives plus importantes

La fréquence des difficultés sensorielles à chaque âge n'est pas très différente selon le lieu de vie. Par contre les difficultés motrices importantes, à tous les âges, sont caractéristiques des personnes en établissement : dès 60 ans, une majorité des résidents ont beaucoup de difficultés à se pencher ou s'agenouiller, monter un escalier ou porter 5 kilos sur 10 mètres.

Les limitations cognitives augmentent avec l'âge pour les personnes à domicile, mais les prévalences restent modérées. En revanche en établissement, les difficultés pour comprendre et se faire comprendre, pour résoudre les problèmes de la vie quotidienne, et les difficultés à nouer des relations sont fréquentes à tous les âges.

Cela explique en partie le taux particulièrement élevé de personnes sous protection juridique en établissement, supérieur aux deux tiers pour les résidents de moins de 75 ans.

Deux types de population

Ces résultats montrent la dualité des publics accueillis en Ehpad, en deçà et au-delà de l'âge de 75 ans environ. Cette étude interroge sur l'accueil de publics aux caractéristiques différentes. On trouve parmi les plus jeunes résidents d'Ehpad, des personnes handicapées vieillissantes ou des personnes présentant des troubles psychiques. Les besoins de ces publics sont différents, leur prise en charge implique des tâches spécifiques et une charge de travail adaptée.

Un « virage domiciliaire » interrogé

La comparaison des caractéristiques des seniors vivant en établissement et à domicile interroge les conditions d'un maintien à domicile important, voire total.

Elles impliquent en particulier l'existence et la viabilité économique d'un important secteur de l'aide à domicile, entendue au sens large : aide-ménagère, au repas, à la toilette, etc. Mais aussi une prise en charge médicale et paramédicale à domicile, qui correspondrait aux tâches assurées aujourd'hui par le personnel sanitaire des Ehpad : celles-ci vont de l'aide à la prise de médicaments, aux nombreux actes infirmiers ou de kinésithérapie par exemple, jusqu'à la prise en charge de la fin de vie (soins palliatifs).

A qui fera -t-on croire que la désinstitutionalisation visée n'est qu'une fuite en avant faute de loi Grand Âge ambitieuse ?

FGR-FP 85 n° 90
Novembre 2026

Dette De quoi est-elle le nom ?

Depuis 2020, la France connaît un déficit budgétaire de l'ordre de cinq points de PIB ou plus. Ce sera encore le cas cette année, et le gouvernement ne vise pas mieux pour l'an prochain.

On ne pourra pas maîtriser le déficit budgétaire sans rompre avec la logique de la politique de l'offre, sans redéfinition des priorités économiques sociales et écologiques, sans effort fiscal justement réparti.

La dette est la conséquence des choix libéraux depuis 2017

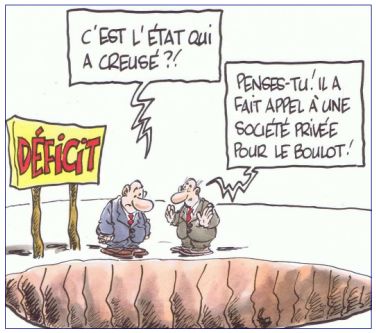
Notre dette ne cesse de grimper sous l'effet d'une « politique de l'offre » en faveur des plus riches et des grandes entreprises qui s'avère aussi inefficace économiquement que nuisible socialement. L'envolée des taux d'intérêt gonfle le coût de cette dette qui constitue ainsi une rente lucrative pour les « investisseurs » et un moyen de pression austéritaire pour sabrer dans les dépenses utiles.

Ainsi le Premier ministre Sébastien Lecornu a fixé le cap de persévérer dans le choix de la « politique de l'offre » excluant tout impôt nouveau, gage en faveur des plus riches et des grandes entreprises, affichant une méthode : « *De la dépense publique maîtrisée plutôt qu'un nouvel impôt*. »

60 milliards d'euros jetés par les fenêtres sous Macron

Pour réduire le déficit budgétaire, il faut diminuer les dépenses ou/et augmenter les recettes. Si les deux effets impactent l'activité économique puisqu'il y a moins de revenus distribués, les économistes estiment que réduire les dépenses a un impact négatif sur la croissance deux fois plus fort que si l'on augmente les impôts.

La Cour des comptes a établi que depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir, les recettes budgétaires ont baissé structurellement de 60 milliards d'euros par an, conséquence de la « politique de l'offre» sans que l'économie française se porte mieux bien au contraire. Par contre les versements de dividendes et à l'accaparement de la richesse par les très riches battent des records.



L'année 2025 a été la plus fructueuse pour les actionnaires des sociétés du CAC40 avec 107 milliards d'euros. Le patrimoine des 500 plus grandes fortunes de France est passé de 12 % du



PIB en 2010 à 42 % du PIB en 2024. On perçoit mieux le véritable sens du « *quoi qu'il en coûte* » de la « politique de l'offre ».

La Cour des comptes a étudié trois exemples de redressement budgétaire (Allemagne, Portugal et Italie). A chaque fois, il y a eu des augmentations d'impôts : 80 % de l'effort au Portugal et 75 % en Italie.

Si le tournant austéritaire y a été sévère, l'étude met en évidence qu'il est difficile de redresser des trajectoires budgétaires lourdes sans mobiliser la fiscalité.

Lorsqu'il revint au pouvoir en 1958, Charles de Gaulle mit en place un plan d'ajustement budgétaire qui comporta des hausses d'impôt. Néanmoins le poids réel des mesures prises reposa de manière disproportionnée sur les classes populaires et moyennes.

Toute la question est donc de définir de quelle redressement et de quelle mobilisation fiscale parle-t-on !

Indispensable contribution des plus riches

Augmenter les recettes fiscales c'est faire payer sa juste part à chacun en fonction de sa capacité contributive. Ce qui implique de lutter contre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscales. Il s'agit aussi de réformer l'impôt en le rendant plus progressif.

Les études montrent qu'en France, comme dans d'autres pays, les ultrariches sont moins taxés que les autres.

Côté entreprises, si le taux d'impôt officiel sur les bénéfices est de 25 %, l'Insee nous dit que le taux vraiment payé par les grandes entreprises est passé de 19,3 % en 2016 à 14,3 % en 2022 : une perte de recettes de 20 milliards d'euros.

On ne pourra donc pas échapper au débat sur la nécessaire solidarité des plus riches, ni sur la contribution du capital au redressement des comptes publics.

FGR-FP 85 n° 90
novembre 2026

Le mot du trésorier

COTISATIONS DES ADHÉRENTS DIRECTS : BARÈME 2026

Merci à celles et ceux qui n'ont pas encore réglé leur cotisation au titre de l'année 2026 de le faire le plus rapidement possible.
Cela contribuera à la bonne gestion de la FGR-FP aux plans national et départemental.

Règlement

par chèque à l'ordre de :
FGR-FP VENDEE,

à envoyer au trésorier:
Jean-Pierre BLET-CHARAUDEAU
7 bis Allée RONSARD
85100
LES SABLES D'OLONNE

RAPPEL : le barème des cotisations tient compte de la **pension effective** de chacun-e,
Pour des raisons de commodité, le montant est désormais arrondi à l'euro le plus proche.
Le montant de référence à prendre à compte figure ***sur le bulletin de pension de janvier 2026*** *à la ligne* **montant brut.**

Montant mensuel brut de la pension	Cotisation annuelle 2026
Jusqu'à 1150 €	21,00 €
De 1151 à 1320 €	29,00 €
De 1321 à 1450 €	34,00 €
De 1451 à 1700 €	43,00 €
De 1701 à 1900 €	47,00 €
De 1901 à 2200 €	56,00 €
De 2201 à 3000 €	63,00 €
Au-delà de 3000 €	74,00 €

La cotisation F.G.R-FP est due par **année civile** et non par année scolaire. Elle est individuelle (2 cotisations par ménage). Joignez à votre envoi une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour de votre carte d'adhérent(e). Merci.

COTISATIONS DES ADHÉRENTS PAR LA VOIE SYNDICALE

Si vous adhérez à un syndicat affilié à la F.G.R-FP (*syndicats de la FSU, de Solidaires, de l'UNSA, de FO, etc.*) **vous n'avez rien à faire,** c'est votre syndicat qui reversera une part de votre cotisation à la FGR-FP et vous enverra votre carte d'adhérent FGR.-FP. en même temps que votre carte syndicale.

MERCI à ceux qui acceptent l'envoi du journal par internet.
Continuez à vous signaler en donnant votre adresse électronique à
bjpblet44200@gmail.com



Bulletin d'adhésion (pour les nouveaux adhérents)

A découper ou recopier, et à adresser au trésorier accompagné de votre chèque et d'une enveloppe timbrée pour l'envoi de votre carte d'adhérent(e)

M. Mme Melle ……

Adresse complète……

Adresse mail ……

Année de naissance…… Administration d'origine……

Cotisation (voir barème ci-dessus)……

Date et signature :

UN NOUVEL ADHÉRENT : UNE PRIORITÉ POUR CHACUN D'ENTRE NOUS

Vous connaissez un.e retraité.e de la Fonction Publique de l'État, des Collectivités Territoriales ou Hospitalière qui n'a pas encore rejoint la F.G.R. par négligence ou par ignorance de l'existence de notre organisation, ***transmettez son nom, prénom, adresse complète*** *au secrétaire départemental :*

Michel DAMPURÉ
48, avenue Fleurie
85100 LES SABLES d'OLONNE

Nous lui ferons parvenir de la documentation sur la FGR-FP